

Conseil municipal du 22 novembre 2018

Présents : Jack Chevau, Guy Prieur, Solange Pichon, Christophe Perreau, Nicolle Courtin, Marie-Claude Gasganas, Sébastien Nicolle, Chantal Kadlub, Valentin Pascault

Secrétaire de séance : Valentin Pascault

Procès verbal de la séance du 13 septembre 2018 adopté

Présentation de la participation citoyenne :

Les responsables de la gendarmerie présentent ce dispositif qu'ils souhaiteraient implanter dans les 36 communes qui sont du ressort de la communauté de brigades de Toucy. Le conseil se prononcera lors d'une prochaine séance.

Convention entretien de la voirie

La décision sera prise en décembre lors d'un prochain conseil lorsque seront précisées les options retenues par la commune et l'implication éventuelle de l'agence territoriale départementale

Choix d'une plate-forme numérique pour la passation de marchés

Le conseil municipal choisit la plate-forme « e.bourgogne ».

Complément de loyer pour l'ex-logement de l'école au bourg

Il faut ajouter 20 euros pour la location du garage.

Participation au voyage des collégiens à Saint-Sauveur : accord du conseil pour 1 élève de Sougères (participation : 120 euros)

Indemnité de conseil de la perceptrice : refusée

Dissolution de l'association foncière de remembrement de Lain-Sementron. Le maire informe le conseil municipal de cette dissolution .

Cimetière : devis pour réparation de 16, 50 m de mur pour 4950 euros (devis entreprise Lemoine) : adopté.

Déplacement de la canalisation d'eau : adopté

Plantations au long du cimetière : devis demandés.

Taux indemnités horaires des sapeurs-pompiers :

Sous-officier : 9,38 euros ; caporaux : 8,30 euros; sapeurs : 7,74 euros. Adopté

Syndicat mixte Yonne-Beuvron

J. Chevau et C. Perreau sont élus délégués.

Achat d'un sapin avec racines pour la place de Pesselières et d'un arbre aux Roches pour l'emplacement pique-nique du chemin de randonnée : accepté

Budget du Service départemental d'incendie et de secours

Suite à un recours auprès de tribunal administratif de la ville d'Auxerre, le budget de la répartition de la participation des communes au service a été annulé. La nouvelle répartition entraîne un surcoût pour la commune de Sougères (dépense obligatoire) de 724, 39 euros.

Illuminations de Noël dans le bourg : semaine du 3 au 8 décembre

A cette occasion recenser les lampes de rues à changer.

Les illuminations de Chauminet n'auront pas lieu, J Pautrat n'étant plus en mesure de les assurer. Le conseil salue le dévouement de Jacques pendant de longues années

Ecole vétérinaire de Champignelles

Cet établissement va fermer pour des raisons exclusivement d'économies budgétaires. Cet argument ne tient pas au regard des conséquences beaucoup plus graves pour la région et pour les élèves.

Cantine Solange Pichon, au nom de la commission cantine informe le conseil que des menus « bio » seront proposés progressivement.

Pour le SIVOS, elle fait le point sur les cartes de car. Concernant l'arrêt des Roches, le conseil confirme sa proposition de prendre en charge le détour. Elle fait également le compte-rendu du dernier conseil d'école

Routes : des trous sont à réparer dans Pesselières et un panneau doit être reposé sur la route de Grangette.